

LE MONDE

Jacques Chirac célèbre la diversité culturelle

Le président de la République propose l'adoption par l'Unesco, au plus tard en 2005, d'une convention mondiale qui proclamerait l'égalité de toutes les cultures. Il réaffirme que "les œuvres de l'esprit" doivent être mises à l'écart des négociations commerciales internationales.

Publié le 03 février 2003

Une musique assez douce aux oreilles du monde culturel a retenti, dimanche 2 février, sous les ors de l'Elysée. *"La culture ne doit pas plier devant le commerce"*, a notamment dit Jacques Chirac aux acteurs, cinéastes, chanteurs, écrivains et producteurs, qui avaient répondu à son invitation, à l'occasion des deuxièmes Rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture, organisées du 2 au 4 février par le Comité de vigilance pour la diversité culturelle.

Le slogan de ces Rencontres, *"la culture n'est pas à vendre"*, n'est ni étranger ni nouveau pour le président de la République. Répondant par avance au débat sur la mondialisation libérale, sous-jacent sous cette expression lapidaire, M. Chirac avait déclaré à l'hebdomadaire américain *Time* le 4 décembre 1995 : *"Je ne veux pas que, pour des raisons économiques, et qui n'ont rien de culturel, la culture européenne soit stérilisée ou effacée par la culture américaine."*

Sept ans plus tard, dans un contexte particulier où la France tente de résister aux Etats-Unis sur la scène diplomatique, le chef de l'Etat a développé un thème désormais familier : celui de la *"mondialisation maîtrisée"*, en l'occurrence dans le domaine de la culture et de la création, *"activités irréductibles aux lois du marché"*.

M. Chirac a ainsi proposé que la communauté internationale adopte, avant 2005, une *"convention mondiale sur la diversité culturelle"* préparée par l'Unesco. Il a réaffirmé une ferme opposition au vote à la majorité qualifiée dans les négociations des accords commerciaux internationaux portant sur les services culturels et audiovisuels et appelé de ses vœux une *"Europe de la culture"*.

"D'habitude, j'ai horreur des discours. Mais là, j'ai écouté d'un bout à l'autre. Très bien parlé", a commenté l'actrice Judith Magre derrière ses lunettes fumées. Dominique Pinon, le clone inquiétant de *La Cité des enfants perdus*, film de Jean-Pierre Jeunet, dont il est un acteur fétiche, est juste venu *"pour voir l'Elysée"*, mais garde espoir : *"Si tout se passe comme Jacques Chirac le dit, parfait."* Vincent Lindon, vieux complice de Claude Chirac, est arrivé avec Jean Reno, enchanté du discours présidentiel. Celui-ci s'est penché vers un journaliste coréen pour lui confier : *"It's a good speech."*

Il n'y avait pas que les familiers de l'Elysée et les valeurs traditionnelles de la chanson française, Line Renaud, Yves Duteil et Mireille Mathieu, mais aussi la cinéaste Coline Serreau, l'écrivain Jorge Semprun, le PDG d'Arte, Jérôme Clément. L'actrice sourde et muette Emmanuelle Laborit s'est approchée du président. Un rapide ballet avec ses mains que son traducteur en langue des signes a aussitôt transmis : *"Votre discours sur la diversité culturelle m'a beaucoup touchée. Cette diversité comprend aussi les sourds"*, lui a dit la comédienne.

Les deuxièmes Rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture, qui se tiennent au Carrousel du Louvre, à Paris, et rassemblent quelque 300 participants venus de 35 pays, représentent la deuxième grande initiative du Comité de vigilance pour la diversité culturelle. Les premières Rencontres, tenues à Montréal en septembre 2001, avaient été éclipsées par les attentats du 11 septembre.

Créé en 1997 contre l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI, négocié à l'OCDE), ce Comité rassemble les organisations professionnelles de la culture – cinéma, télévision, spectacle vivant, édition, musique, arts visuels. Il est constitué des principales sociétés de créateurs, depuis celles qui gèrent les droits, telle la Sacem, jusqu'aux regroupements tel l'ARP (auteurs, réalisateurs, producteurs de cinéma). Il entend défendre la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales.

"Les œuvres de l'esprit ne sauraient être réduites à leur seule dimension marchande. La globalisation en cours tend à les soumettre aux seules lois du marché. Le droit des peuples à des cultures vivantes, patrimoine commun de l'humanité, doit être pérennisé", affirme le Comité. Il estime qu'une démarche *"offensive"* est nécessaire pour consolider la notion d'exception culturelle née du cycle de l'Uruguay de 1993, sous la pression des professionnels.

Un appel du Comité en faveur de la diversité culturelle a été signé par plus de 200 artistes de renom, dont les cinéastes Chantal Ackerman, Yamina Benguigui, Claude Berri, Yves Boisset, Michel Deville, Catherine Corsini, Costa-Gavras, les frères Dardenne, Jacques Doillon, Nicole Garcia, Amos Gitaï, Robert Guédiguian, Cédric Klapisch, Coline Serreau, Jean-Paul Rappeneau, Bertrand Tavernier ou Andrzej Wajda ; les écrivains Julien Gracq, Michel Tournier, Jorge Semprun, Henry Bauchau, Tahar Ben Jelloun, Edmonde Charles-Roux, Hélène Cixous, Régine Deforges, Milan Kundera, Erik Orsenna ; les musiciens Manu Dibango, Dee Dee Bridgewater, Nathalie Dessay, Pascal Dusapin, Peter Eötvös, Thomas Fersen, Jacques Higelin, Kent, Nicoletta, Pierre Vassiliu, Jean Ferrat ainsi que les artistes de théâtre et les chorégraphes Alfredo Arias, Luc Bondy, Romeo Castellucci, Philippe Caubère, Michel Piccoli, Denis Podalydès, Philippe Decouflé, André Engel, Jan Fabre, Jean-Claude Gallotta, Robert Hossein, Jorge Lavelli, Maguy Marin, José Montalvo, Rufus...

"Une saine notion de la diversité doit prévaloir", affirme le musicien Manu Dibango, pour qui *"il y a des succès inattendus, heureusement non prévisibles, car ils parlent directement au cœur, sans paillettes. La plupart du temps, ils sont l'œuvre d'artistes travaillant étroitement avec des petites structures qui parient sur le temps pour développer le talent. Sans subventions, ces structures sont condamnées"*.

L'acteur de la Comédie-Française Andrzej Seweryn rappelle que *"l'art a besoin d'argent. Si l'on ne saurait le réduire à une marchandise, en le soumettant aux lois économiques, il ne peut tout à fait s'y soustraire. C'est la collectivité qui le porte à bout de bras, consciente de son importance, mais aussi vigilante et exigeante. Le soutien à la culture, la protection de sa*

liberté, font partie des fonctions essentielles de l'Etat, mais l'argent que celui-ci nous verse nous impose une lourde responsabilité à l'égard de la cité dont nous faisons partie".

Pour maintenir une alternative à "la fast food culture", la chorégraphe Blanca Li espère que de nombreux Etats vont suivre la politique culturelle de la France. Pour elle, la danse a toujours été ce "passeport magique qui lui a permis de franchir toutes les frontières, réelles ou mentales" : "Dans des pays en guerre, à Zagreb ou Jérusalem, j'ai pu susciter un regard différent sur l'autre, faire respecter des cultures proscrites ou méprisées." Or, précise la jeune artiste, "sans la politique culturelle volontaire de la France, je n'aurais jamais pu créer mes spectacles comme je le fais depuis dix ans".

Les Rencontres de Paris entendent exiger des Etats qu'ils refusent de prendre des engagements dans le domaine culturel et dans les négociations en cours à l'OMC. Elles souhaitent l'instauration d'un instrument juridique international contraignant, "qui permettra d'exclure définitivement la culture de toute instance de négociations commerciales, OMC ou autre".

Voici les principaux extraits du discours de Jacques Chirac, dimanche 2 février, à l'Élysée, à l'occasion des deuxièmes Rencontres internationales de la culture.

Je me réjouis de voir réunies à Paris, à l'initiative du Comité pour la diversité culturelle, tant de personnalités, venues de tant de pays et de tous les horizons de l'art et de la création. Au moment où se joue une part essentielle de l'avenir des langues et des cultures, c'est-à-dire de nos identités, votre présence témoigne d'une très forte mobilisation. (...)

Si nous n'y prenions garde, tout convergerait, faute de garde-fous, vers le règne du plus fort, vers le triomphe de ce qui est formaté à l'avance pour le public le plus large, vers l'accroissement des inégalités, vers l'affrontement entre un modèle dominant et le reste du monde. Dans cet univers où règnent la compétition et la course au profit, le rôle des Etats, la fonction du droit, la vocation des institutions d'arbitrage, nationales et internationales, est de fixer les règles du jeu, de veiller à leur respect, de corriger les déséquilibres dans un esprit d'équité et de solidarité. Cela vaut singulièrement pour la culture et la création, activités irréductibles aux lois du marché. (...)

La culture ne doit pas plier devant le commerce. C'est elle qui nous donnera les armes pour répondre à ce nouveau défi de l'aventure humaine qu'est la mondialisation. C'est par elle que nous pourrons opposer aux tenants du choc des civilisations, aux crispations archaïques, identitaires, nationalistes, voire religieuses, dont le monde donne trop d'illustrations douloureuses, le respect de l'autre et le dialogue entre les hommes. Voilà la conviction de la France. Une conviction qui fonde sa politique culturelle. Une conviction qu'elle défend avec acharnement et avec constance sur la scène internationale, dans toutes les négociations. Ouverte aux échanges, notre nation refuse le laminoir de l'uniformisation. (...)

Nous sommes aujourd'hui à une étape cruciale. Alors que s'est ouvert à Doha un cycle de négociations sur le commerce international, les partisans de la libéralisation illimitée des échanges s'opposent à nouveau à ceux qui considèrent que les œuvres de l'esprit ne peuvent être réduites à l'état de marchandises. C'est pourquoi il est temps d'ériger la diversité en principe du droit international. La France propose l'adoption, par la communauté internationale, d'une convention mondiale sur la diversité culturelle. Elle s'inscrirait dans la fidélité aux valeurs humanistes qui forment notre cadre commun : celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes et traités qui en découlent. Elle affirmerait que

la diversité culturelle appartient au patrimoine commun de l'humanité. (...) Elle proclamerait l'égalité de toutes les cultures. (...)

La France propose que le prochain conseil exécutif de l'Unesco engage la préparation de ce texte, pour son adoption au plus tard en 2005. Elle veillera à ce que la société civile, que vous représentez avec talent et détermination, soit pleinement associée à cette démarche.

Parallèlement, dans le nouveau cycle de négociations commerciales, la France maintiendra, par la voix de l'Europe, son exigence : les Etats ou les groupes d'Etats qui le souhaitent devront conserver la faculté de reconnaître un statut exceptionnel aux services audiovisuels et culturels, à l'écart des obligations de la libéralisation. Tel est bien le mandat impératif de négociation confié à la commission et je sais pouvoir compter sur la détermination de son président et des commissaires compétents.

Ce combat en faveur de la diversité culturelle, la France le mène aussi au sein de la Convention chargée de proposer l'été prochain une Constitution pour l'Europe. Les représentants français ont ainsi

demandé que la promotion et le respect de la diversité culturelle soient inscrits dans le futur traité. (...) Au-delà des négociations internationales en cours, c'est bien l'Europe de la culture qu'il nous faut tous ensemble construire. (...)

On le voit bien aujourd'hui, il y a des frontières que la mondialisation n'a pas le droit d'abolir. Ce sont celles qui nous permettent de passer d'une culture à une autre. (...) C'est sur les territoires -de l'esprit- que se jouent la paix et le destin des nations.

Le Monde